

Procédure de fin d'année civile pour les entreprises qui produisent les paies avec Sage 50

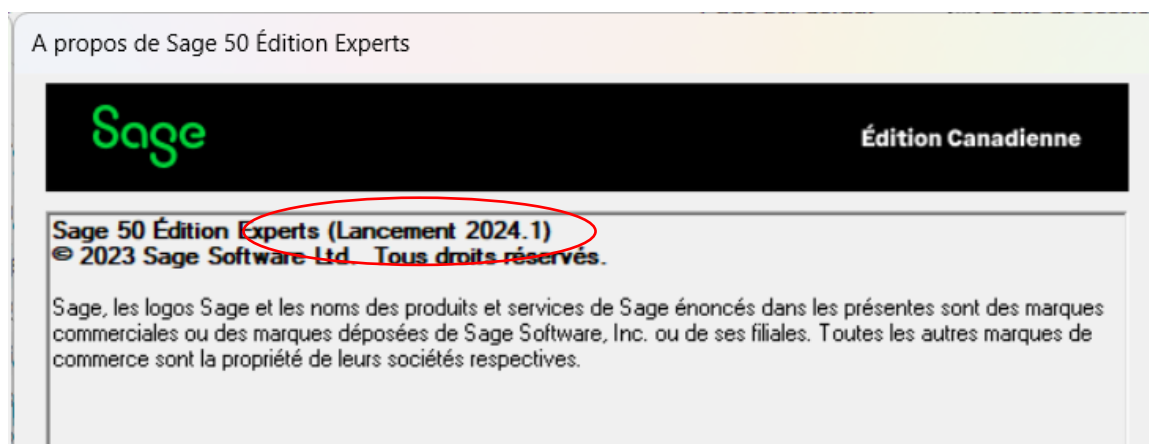
Préparé par :Lyette Morin consultante Sage 50

1. Assurez-vous d'abord d'avoir terminé la saisie de votre dernière paie de décembre 2023.
2. Effectuer une copie de sauvegarde.
3. Téléchargez et installez la dernière mise à jour de 2024 de Sage que vous aurez reçu en décembre 2023.

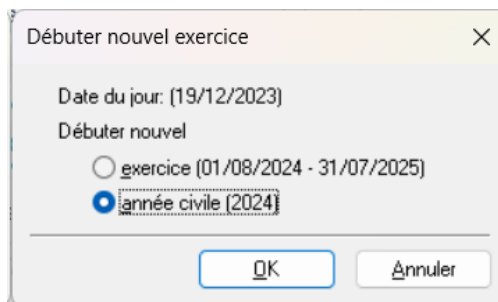
Cette mise à jour est requise avant de saisir la première paie de 2024.

Après l'installation, allez dans le menu **Aide/A propos de Sage** et vérifiez votre version.

Vous devrez voir : **(Lancement 2024.1)**



4. Effectuer le changement d'année civile.
 - a. Menu Maintenance/Débuter un exercice ou année civile.
 - b. Choisir l'année civile (2024)



- c. Pour les entreprises qui ont comme date de fin d'année financière le 31 décembre, vous n'aurez pas à choisir. Le système le fera automatiquement en effectuant un changement d'exercice financier.
- d. Suivez les étapes et lorsque terminé, vérifiez la date de session qui devra être au 2024-01-01
Date de session: 01/01/2024

5. Mettre à jour les crédits d'impôts des employés
 - a. Menu Maintenance : Mettre à jour les crédits d'impôts des employés.
 - b. Faites la commande pour le fédéral et pour le provincial.
 - c. Cocher les employés et actualiser montant au bas de l'écran à votre droite.
 - d. Les nouveaux taux de 2024 pour l'exemption de base au provincial est de 18 056\$ et au fédéral de 15 705 \$.

Mettre à jour les crédits d'impôt des employés

Type de crédits d'impôt personnels
Quel crédit d'impôt voulez-vous mettre à jour?

Fédéral
 Provincial

Province: Québec

Toutes les modifications sont automatiquement sauvegardées. [Comment mettre à jour les crédits d'impôt personnels de mes employés?](#)

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'employé	Province	Montant personnel de base	Autres montants indexés	Montants non indexés	Total
<input checked="" type="checkbox"/>	Employé model..	Québec	18,056.00	0.00	0.00	18,056.00
<input checked="" type="checkbox"/>	Lyette Morin	Québec	18,056.00	0.00	0.00	18,056.00

Mettre à jour les montants
Mise à jour du montant personnel de base (18,056.00 pour 01/01/2024):

Actualiser montant personnel de base

6. Vérification du changement dans la fiche de vos employés dans l'onglet impôts.

Module de la Paie

Fichier Édition Vue Rapports Aide

Sélect.: Employé model..

Employé: Employé model..

Table d'impôt: Québec

	Fédéral	Provincial
Montant personnel de base	15,705.00	18,056.00
Autres montants indexés	0.00	0.00
Montants non indexés	0.00	0.00
Total:	15,705.00	18,056.00

Taxe	Montant * cum. à ce jour
Impôt	0.00
Impôt Qc	0.00
Cotisations à A-E	0.00
Cotisations au RPC	0.00
Cotisations au RPC2	0.00
Cotisations au RRQ	0.00
Cotisations au RRQ2	0.00

Retenue d'impôt

Calculer l'impôt

Impôt fédéral additionnel: 0.00

Impôt Québec additionnel: 0.00

Calculer l'AE

Calculer le RPC/RRQ

Calculer le RQAP

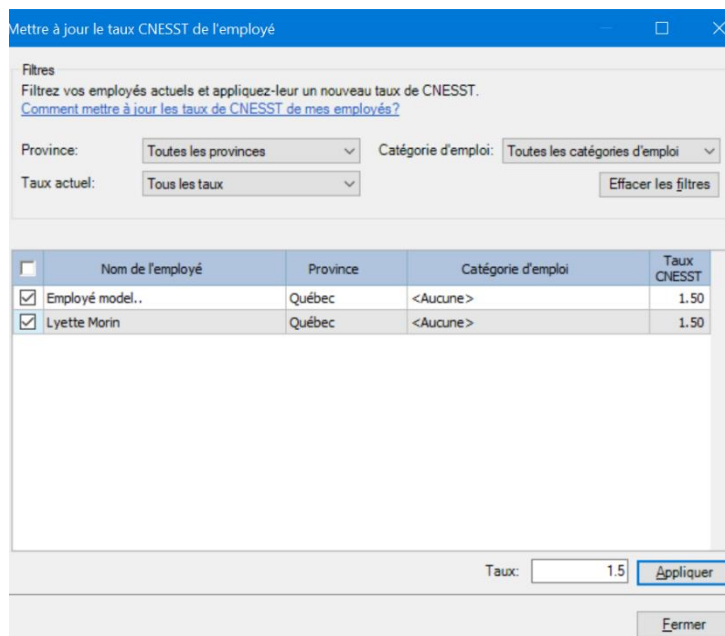
Taux: 1.4

* Montants cumulés au 01/01/2024

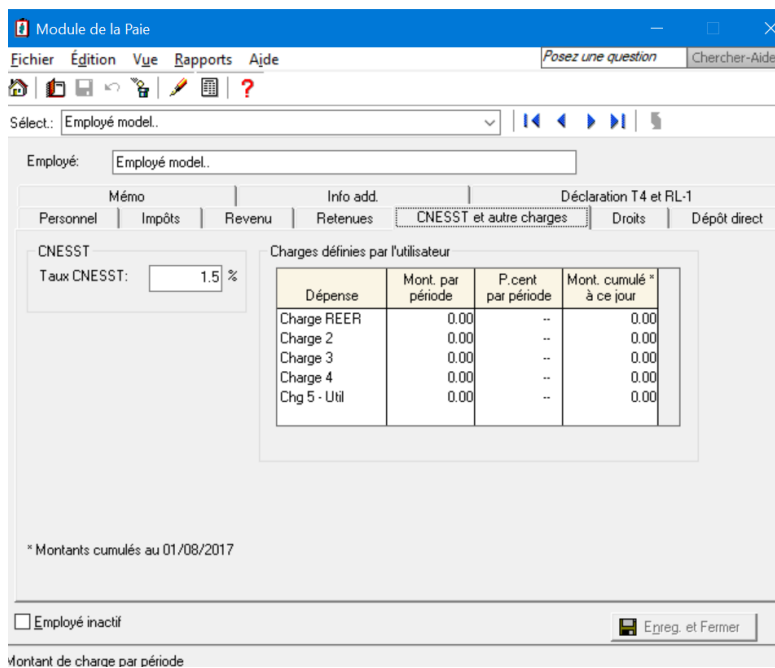
Employé inactif 4/4 champs de paie remplis

Enreg. et Fermer

7. Mettre à jour les crédits le taux de CNESST
- Menu Maintenance : Mettre à jour le taux de CNESST. (Version Supérieur)
 - Cochez les employés et indiquer le nouveau taux et appliquer.



- c. Vous pourriez également le mettre à jour directement dans la fiche de l'employé dans l'onglet CNESST et autres charges. (Version Pro)



8. Vérification dans la fiche de vos employés dans l'onglet CNESST et autres charges.

9. Changez le taux de FSSQ dans : Configuration/Paramètres/Paies/Charges/

Paramètres

Édition Vue

Utiliser ces paramètres pour les charges sociales de l'employeur.

Facteur AE pour les nouveaux employés: 1.4

Taux CNESST pour les nouveaux employés: 1.5

Facteur ISE: 0.0

Facteur FSSQ: 1.65

OK Annuler Aide

Le taux de FSSQ pour 2024 est de 1.65%. Cependant il peut être différent selon votre masse salariale et votre secteur d'activité. C'est votre responsabilité en tant qu'employeur de valider le bon taux à utiliser.

10. Je vous invite à inscrire également votre nouveau taux de CNESST pour l'année 2024 à l'endroit prévu : Configuration/Paramètres/Paies/Charges/
11. S'il y a également d'autres changements à effectuer soit taux horaire, assurance-collective ou autre, il serait important d'apporter les modifications avant la première paie.

A noter : Les nouveaux taux au fédéral et au provincial se retrouvent dans les Guide de l'employeur sur leurs sites respectifs.

[Guide de l'employeur 2024 Provincial :](#)

[Guide de l'employeur 2024 Fédéral](#)